



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Comité du Gard sur le loup et les activités d'élevage

9 décembre 2020



Service
Environnement
et Forêt



Ordre du jour :

- suivi de l'espèce Loup
- bilan des constats de dommages
- financement des mesures de protection
- réseau chien de protection
- dispositif d'intervention
- communication

Les axes du PNA 2018 - 2023

Axe 1 : La protection des troupeaux

Axe 2 : Le pilotage départemental du plan en lien avec le préfet coordonnateur

Axe 3 : L'indemnisation des dommages

Axe 4 : Le suivi biologique du loup

Axe 5 : Les interventions sur la population de loups

Axe 6 : La communication, l'information et la formation

Axe 7 : Les études et la prospective

La gouvernance



Plan national **D'ACTIONS 2018-2023**
sur **LE LOUP** et les **ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE**



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDARITÉ

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Le réseau Loup Lynx

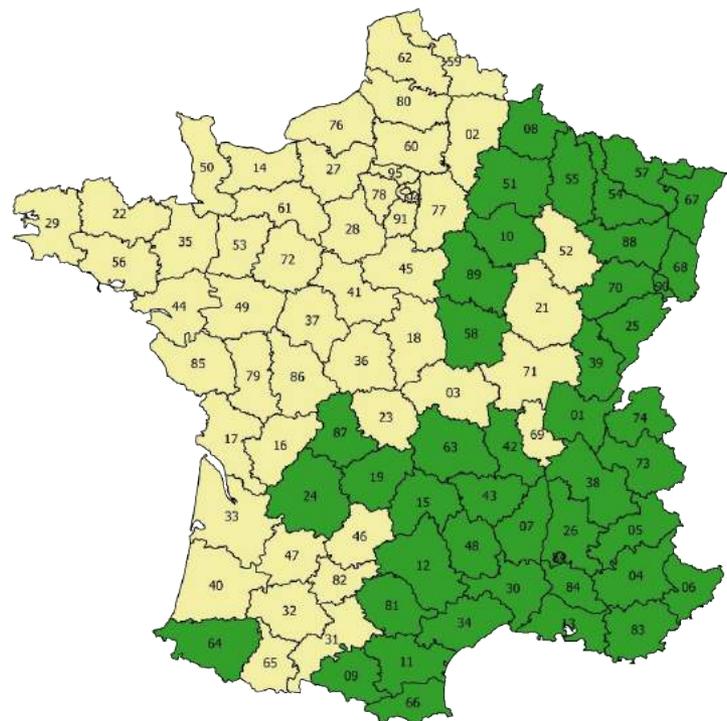


Un réseau multipartenaire permettant la collecte et la transmission des indices de présence

- Un outil coordonné par l'OFB permettant le suivi de la population à l'échelle locale, régionale et nationale

Effectifs de correspondants formés

- National : 4300
- Occitanie : plus de 650
- Gard : 42



Mise à jour : janvier 2020

DEPARTMENTS_RESEAU_LL_2020

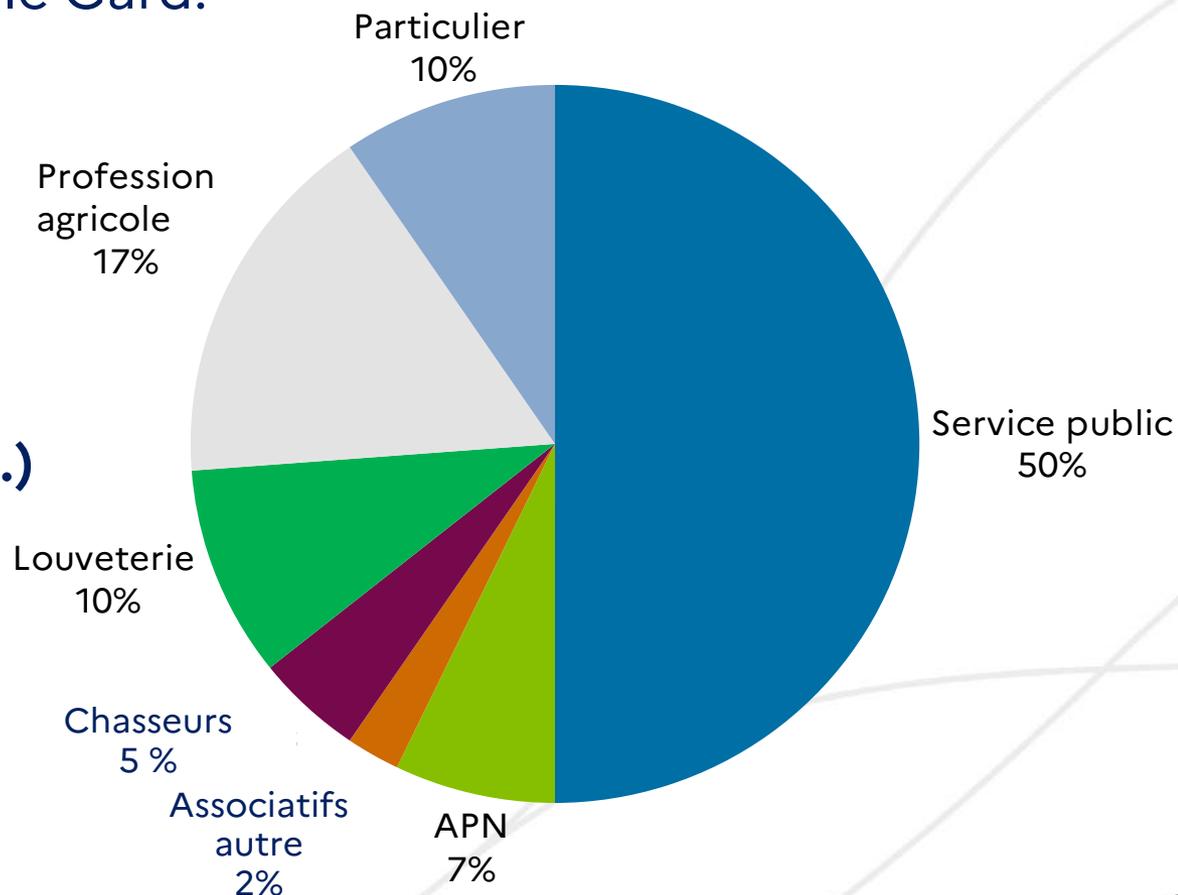
- Absent
- Sentinelle OFB
- Multipartenaires

Le réseau Loup Lynx dans le Gard

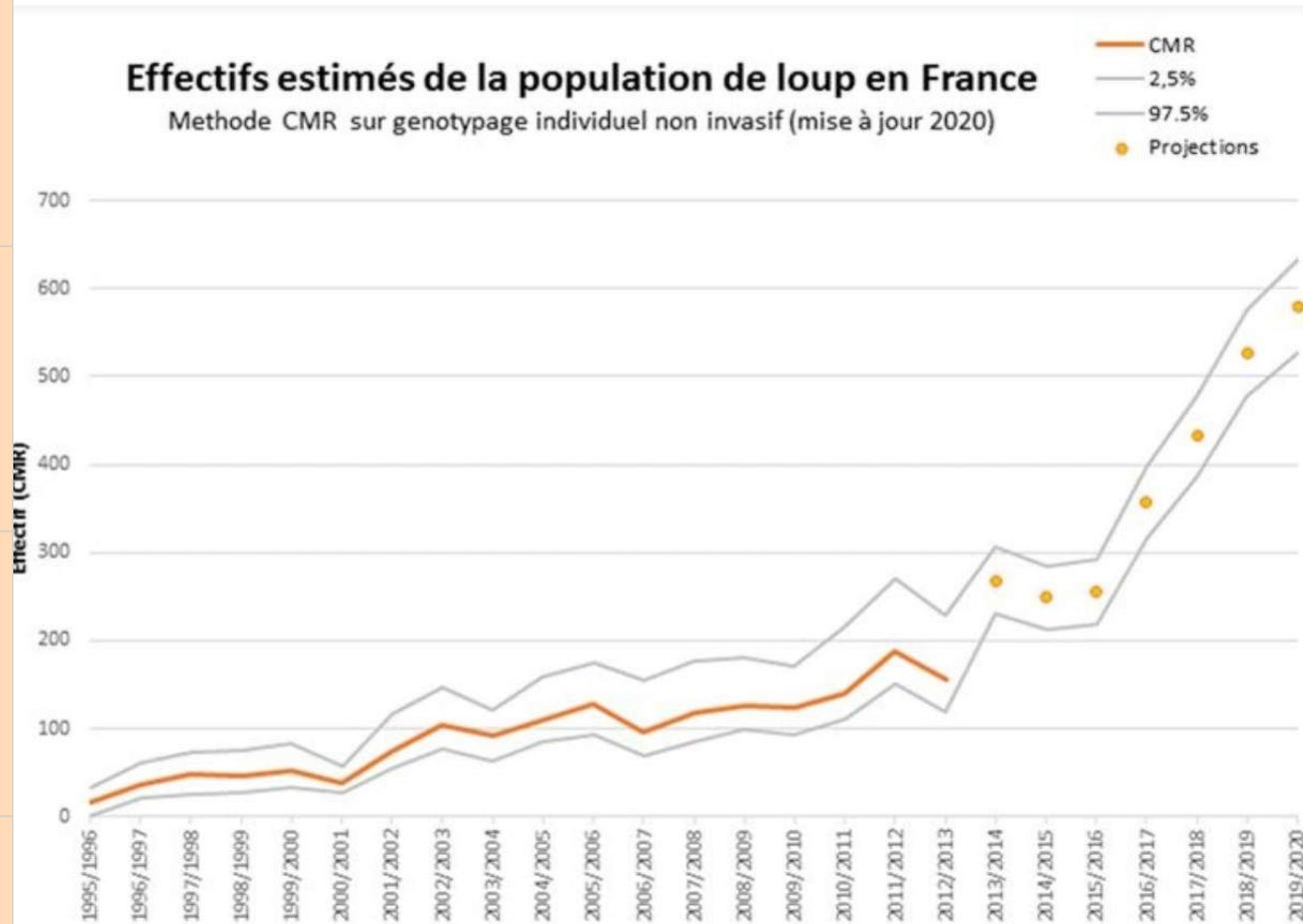


Le profil du réseau dans le Gard:

42 correspondants formés
dont la moitié issue du service public (OFB, DDTM, ONF, PN...)



Suivi du loup : situation nationale



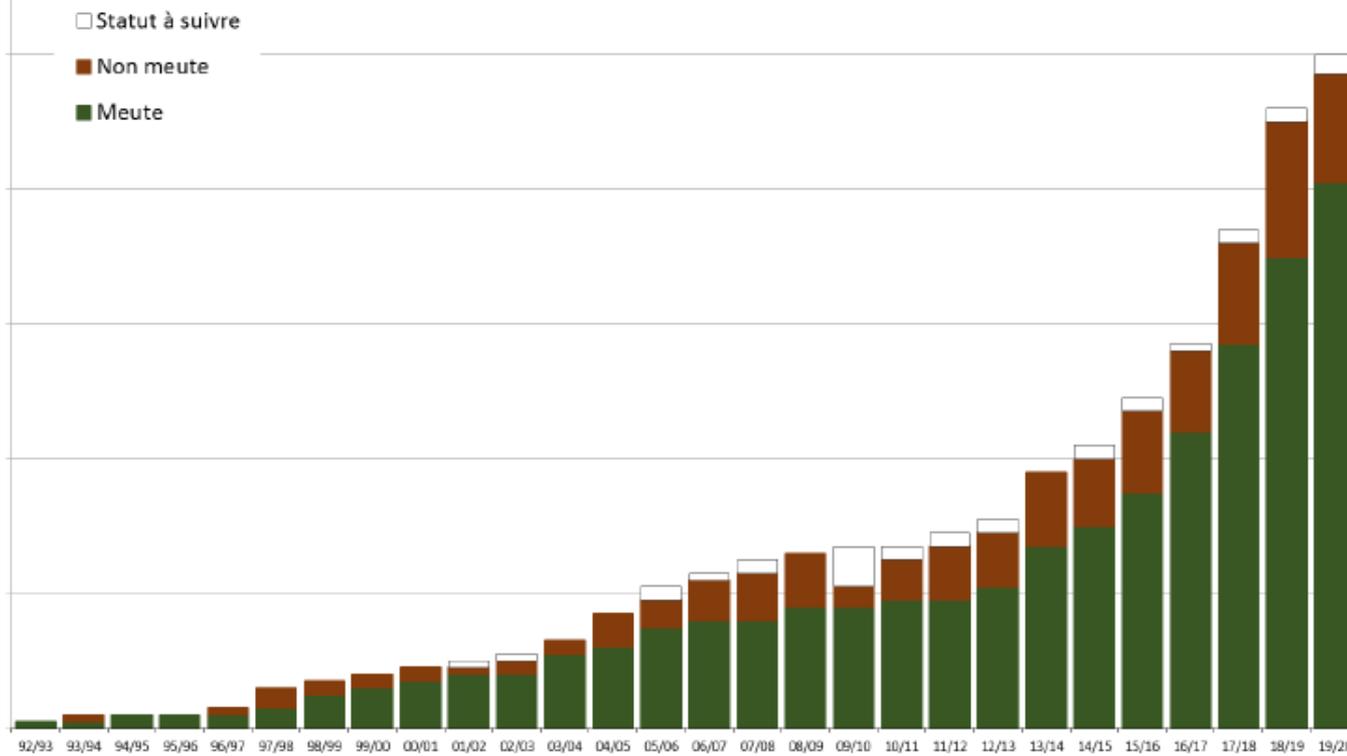
Estimation en sortie d'hiver 2019-2020 :
580 individus [528-633]
Pour rappel :
estimation en sortie d'hiver 2018-2019 :
530 individus

Taux de croissance annuel brut de 9% en 2020
Pour rappel :
Taux de croissance annuel de 22% en 2019

Suivi du loup : situation nationale



Evolution du nombre de Zones de Présence Permanente en France



100 ZPP identifiées
en sortie d'hiver
2019-2020

Dont :
-81 meutes
-16 non-meutes
-3 ZPP sans indices
Pour rappel :
92 ZPP identifiées en
sortie d'hiver 2018-2019

Suivi estival 2020 :
-14 ZPP meutes
identifiées dans l'arc
alpin
-1 ZPP repasse en meute
(Isère/Savoie)
-6 nouvelles Zones de
présence à confirmer

Suivi du loup : situation nationale



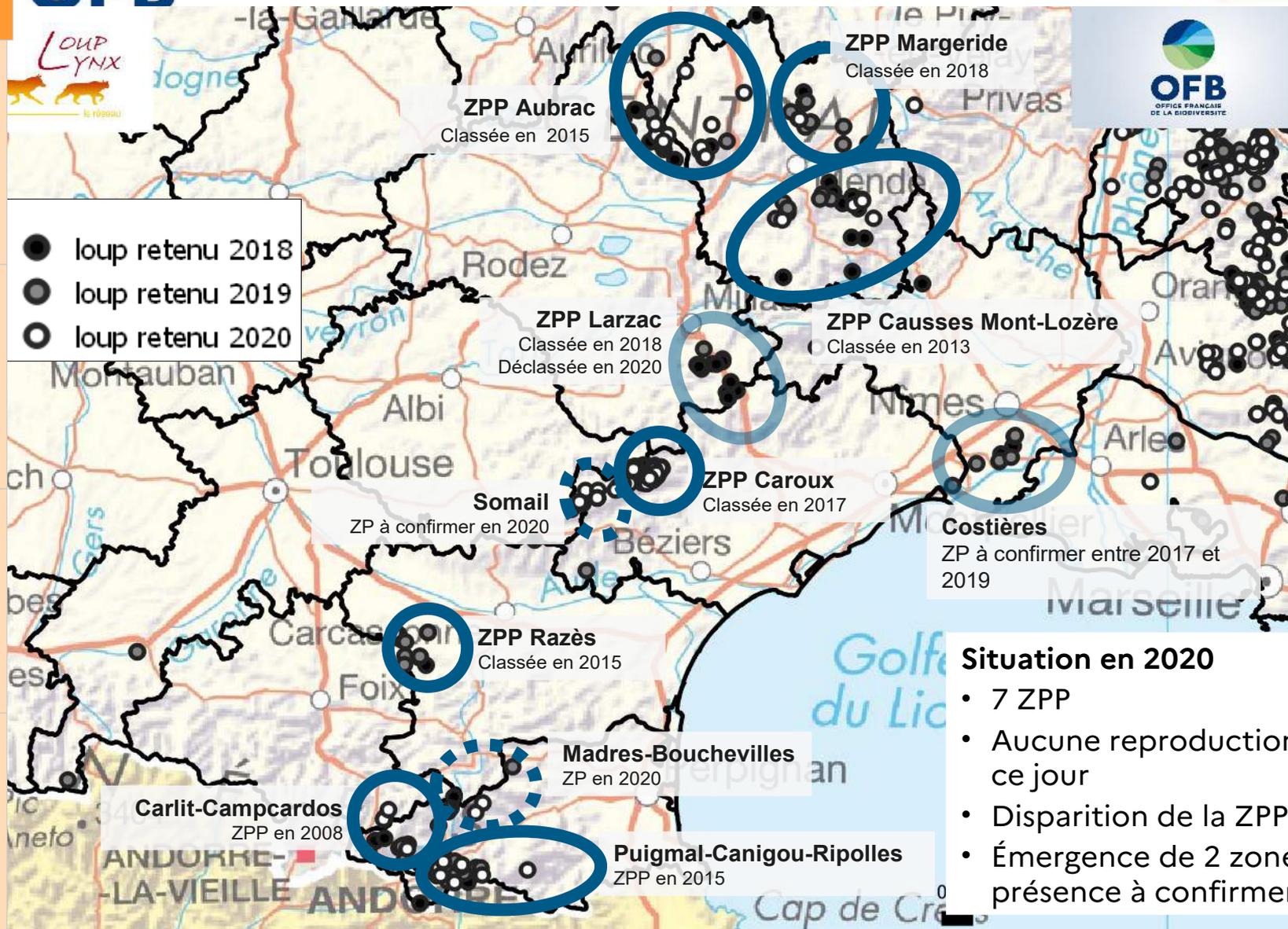
Bilan hivernal 2019-2020 :

- Population de loup en expansion géographique
- Progression de l'espèce plus lente que les dernières années
- Aucune meute identifiée hors massif alpin et ZPP Marchairuz (franco-suisse)

Se renseigner sur le suivi du loup en France ?
www.loupfrance.fr



Suivi du loup : Occitanie

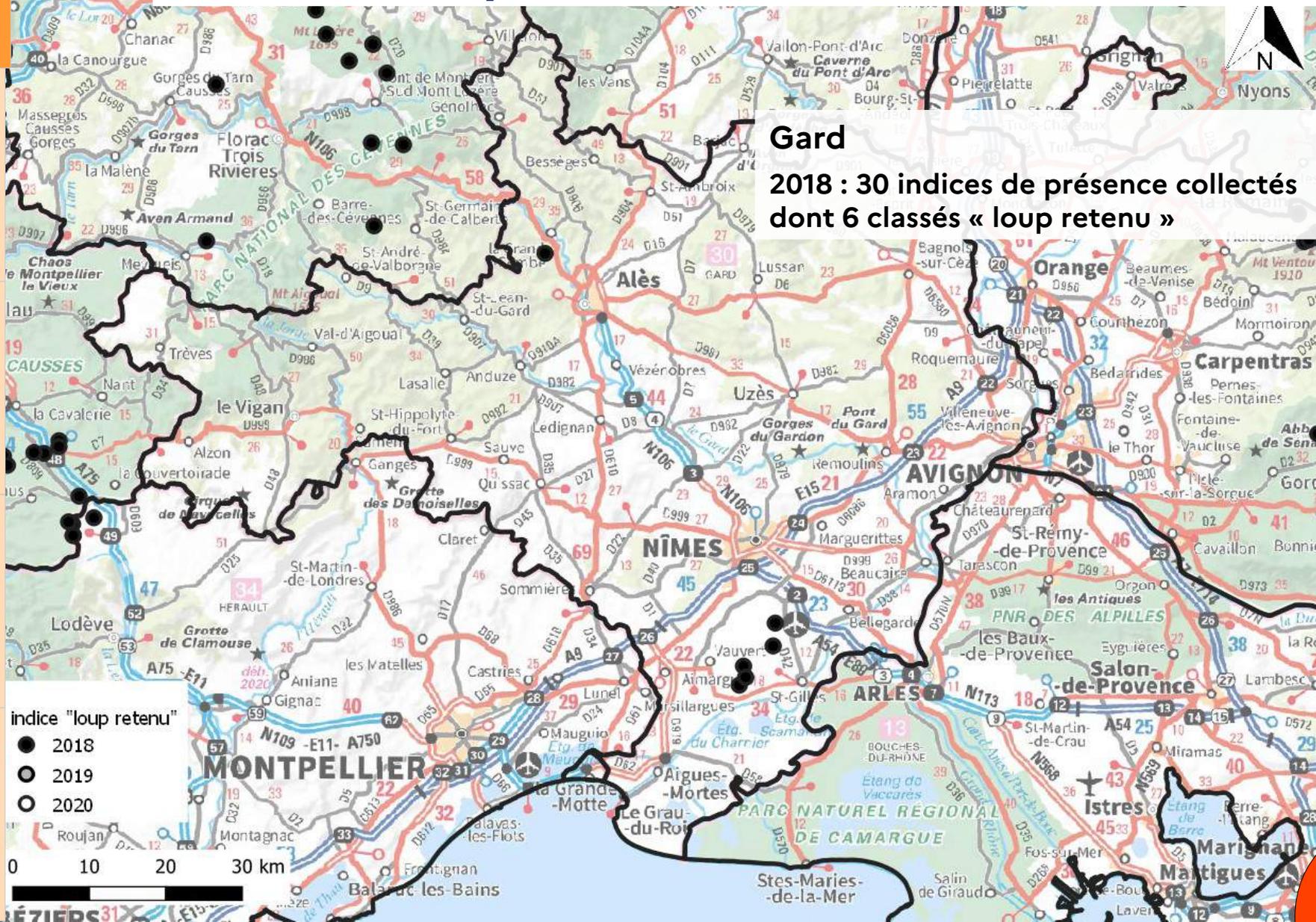


Situation en 2020

- 7 ZPP
- Aucune reproduction identifiée à ce jour
- Disparition de la ZPP Larzac
- Émergence de 2 zones de présence à confirmer

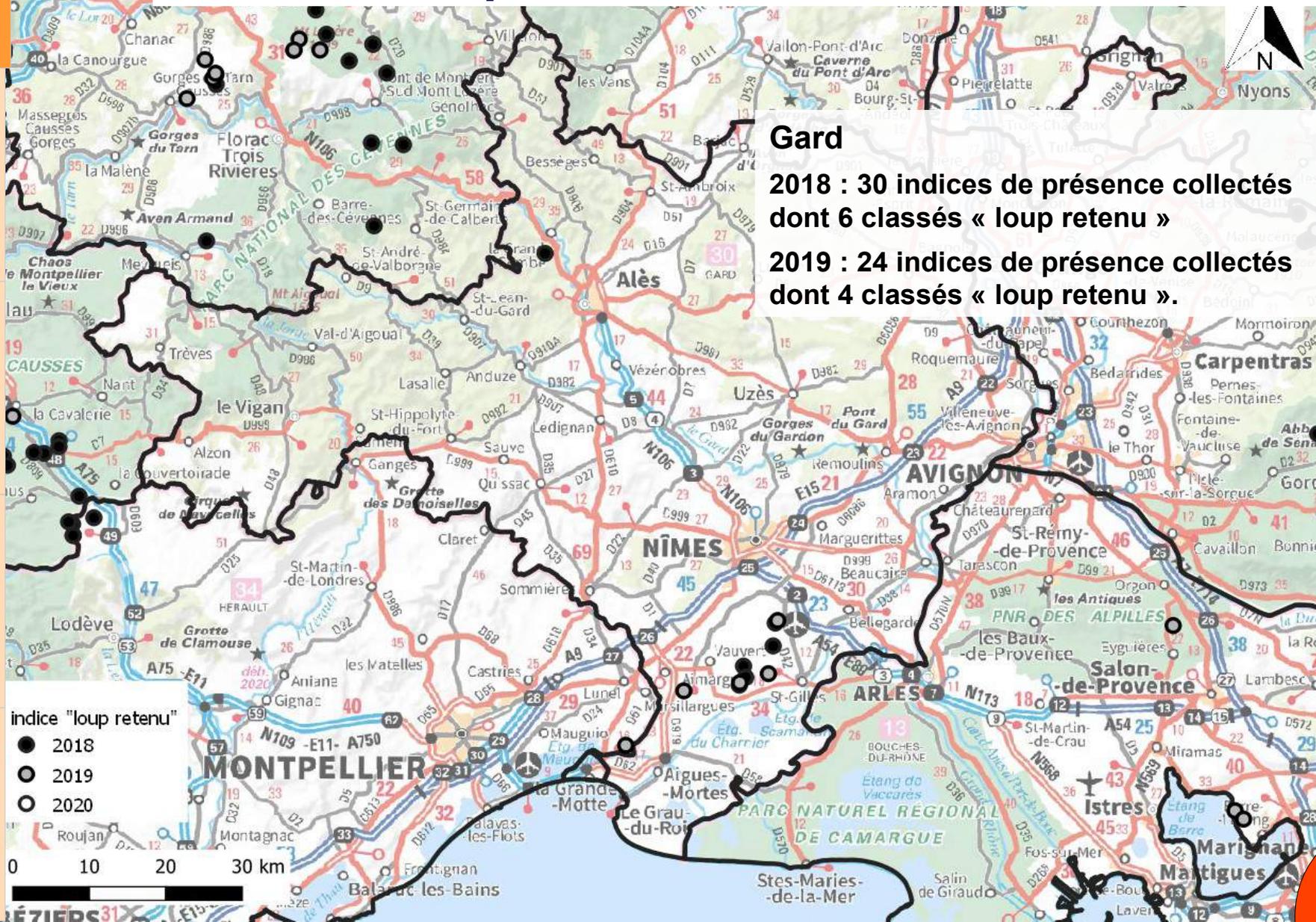


Suivi du loup : Gard



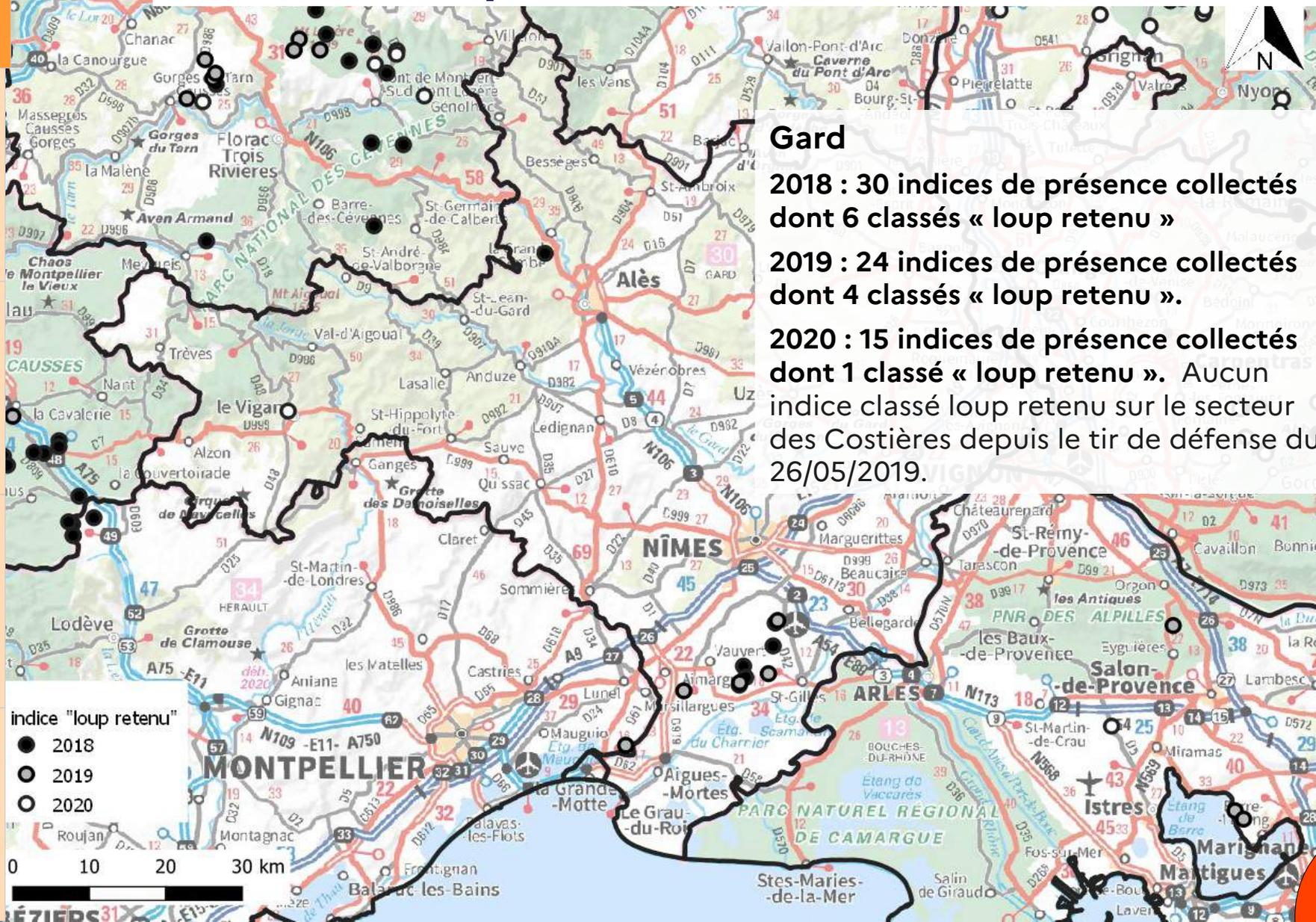


Suivi du loup : Gard





Suivi du loup : Gard



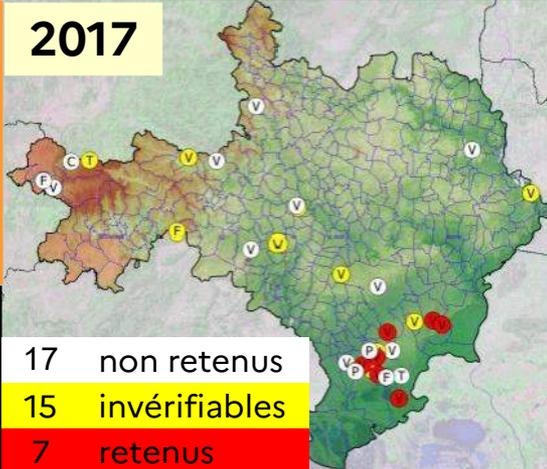
Suivi hivernal 2019-2020 dans le Gard



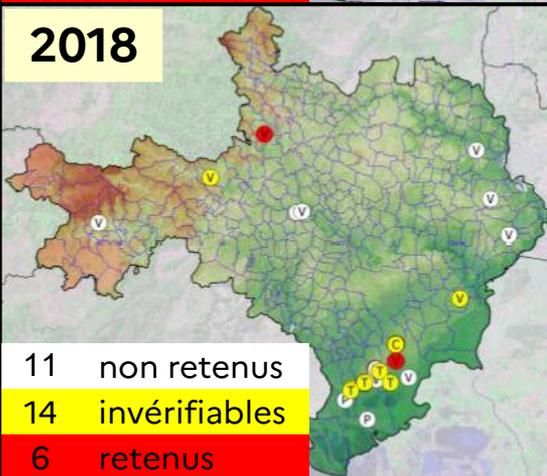
- 27 février :
2 itinéraires suivis avec enneigement complet
(Trépaloup et Puech del rey)
=> aucun indice
- 10 mars :
1 itinéraire suivi avec enneigement partiel
(Ressançon)
=> aucun indice



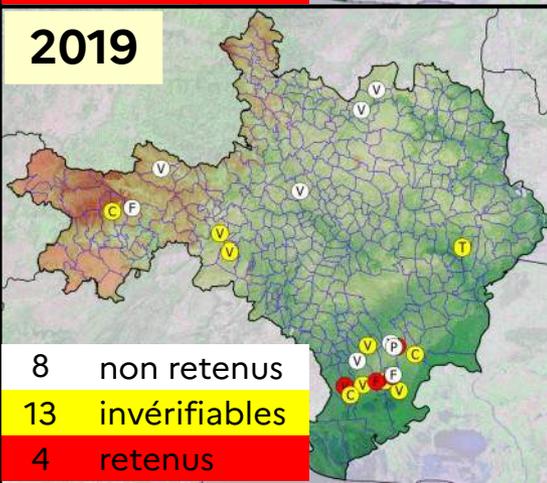
2017



2018



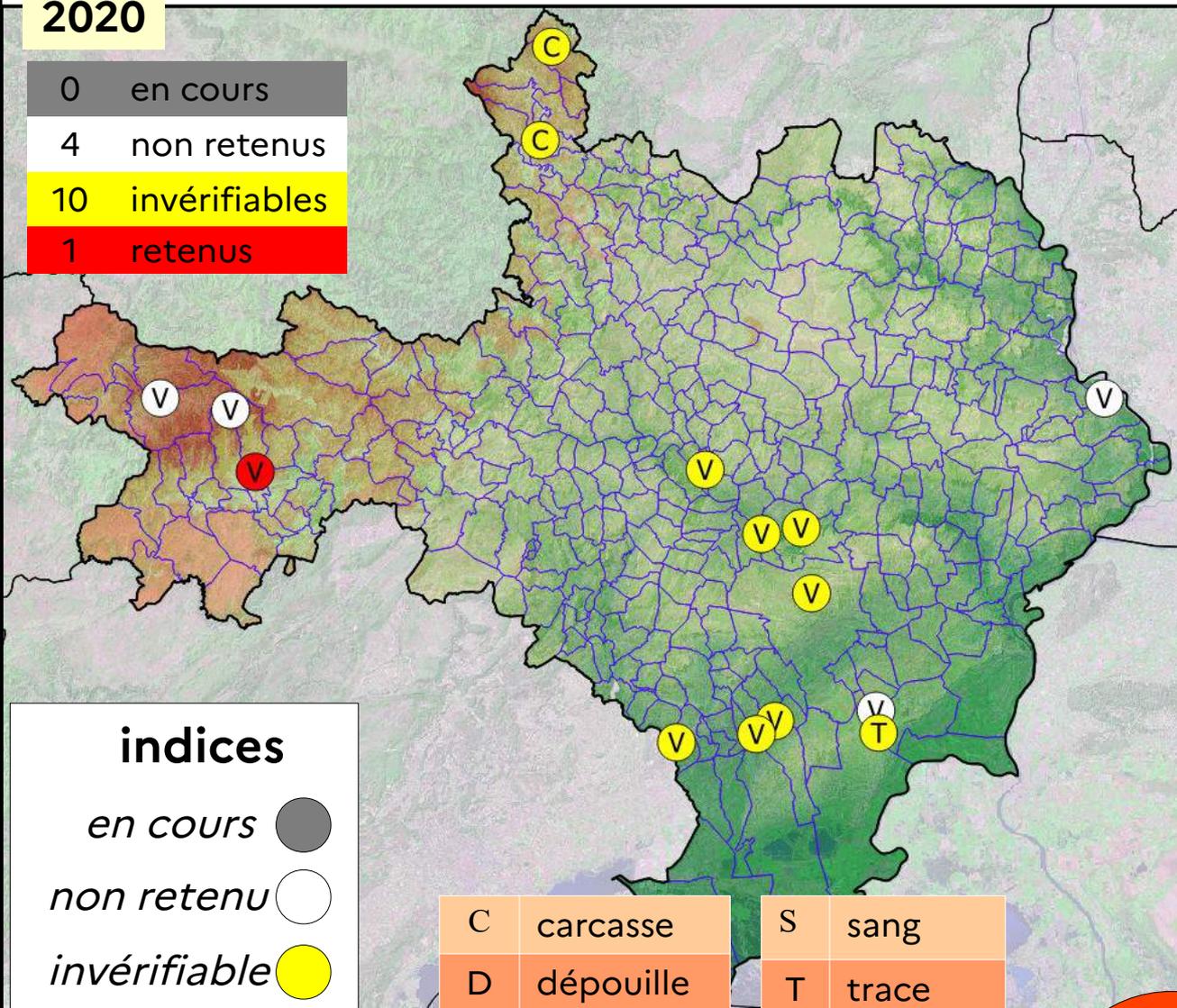
2019



Indices recueillis dans le Gard

2020

0	en cours
4	non retenus
10	invérifiables
1	retenus



indices

en cours ●

non retenu ○

invérifiable ●

retenu ●

C carcasse

D dépouille

F fécès

P poil

S sang

T trace

U urine

V visuel

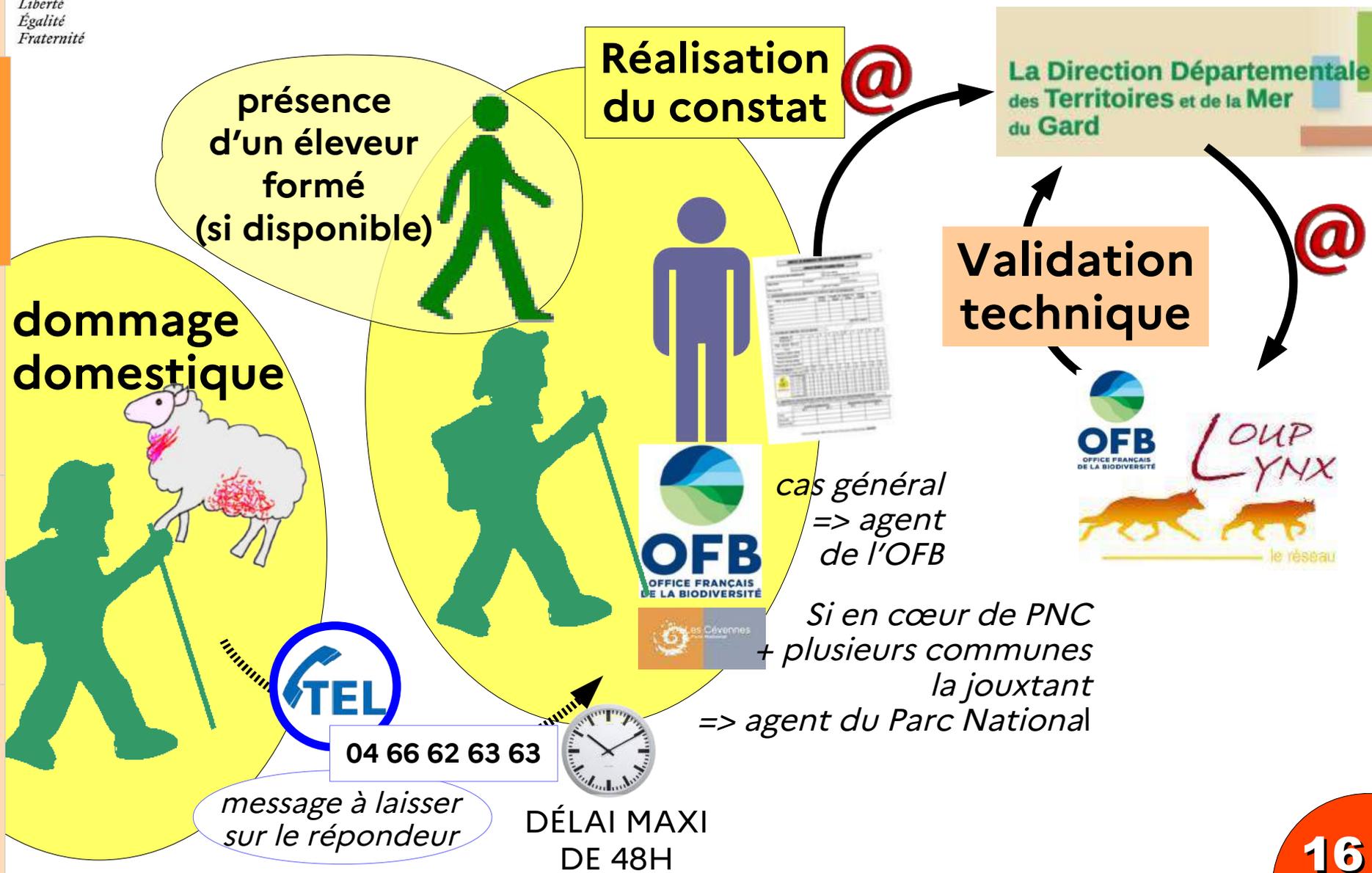
Suivi hivernal 2020-2021 dans le Gard

Principe des prospections modifiées pour s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire actuelle, aux aléas climatiques et aux niveaux d'enneigement :

- des prospections "opportunistes" tout au long de l'hiver.
- des prospections "simultanées", sur un créneau de 3 jours (lundi à mercredi) pendant 4 semaines pré-calées : 14 au 16 décembre + 11 au 13 janvier + 1 au 3 février + 1 au 3 mars.
- des prospections "ciblées" sur un des 2 jours après prospections simultanées si indices découverts
- 18 pièges photos à déclenchement automatique jusqu'à fin mars 2021.

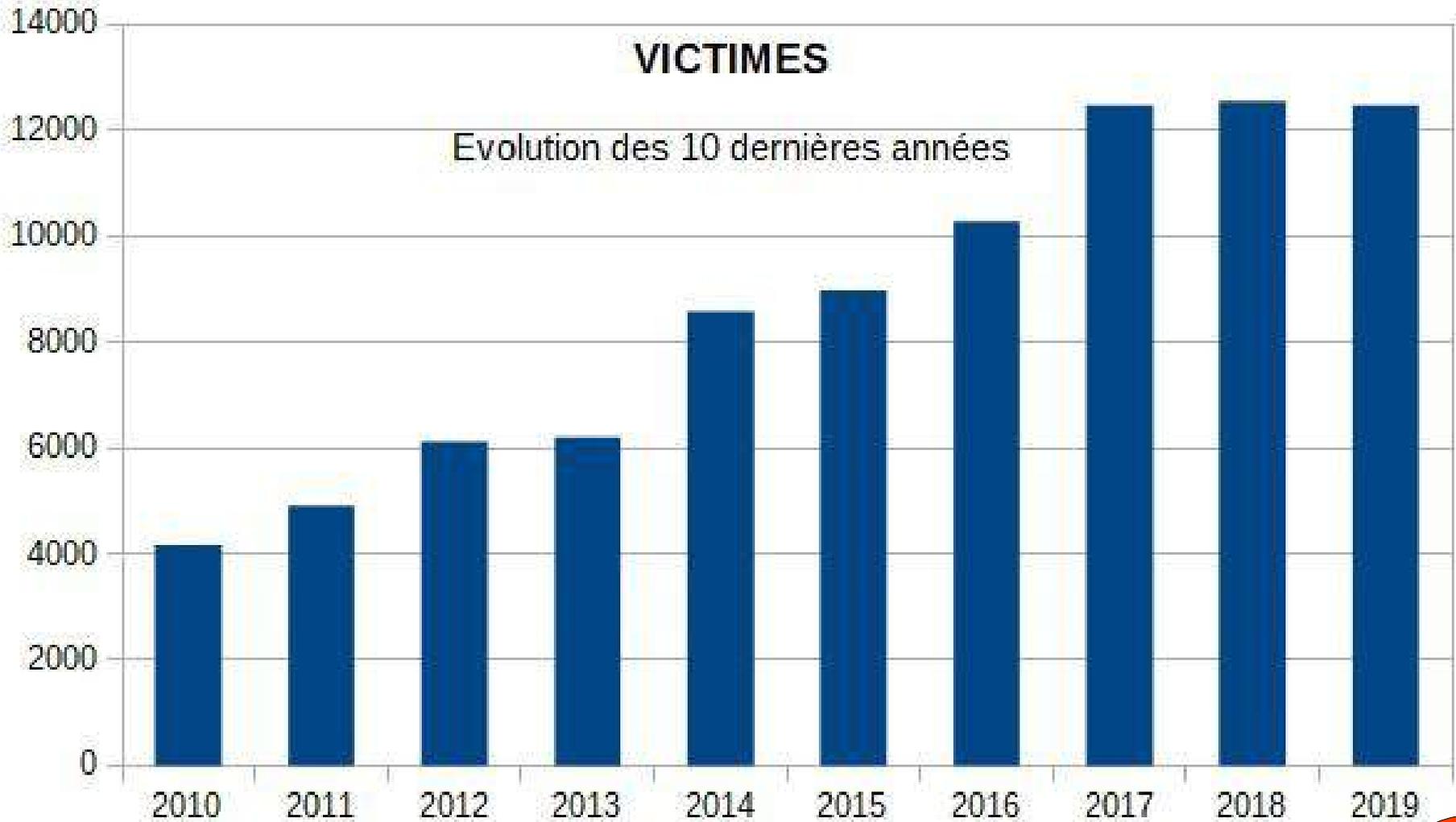


RAPPEL PROCÉDURE CONSTAT





Axe 3 - Evolution des victimes

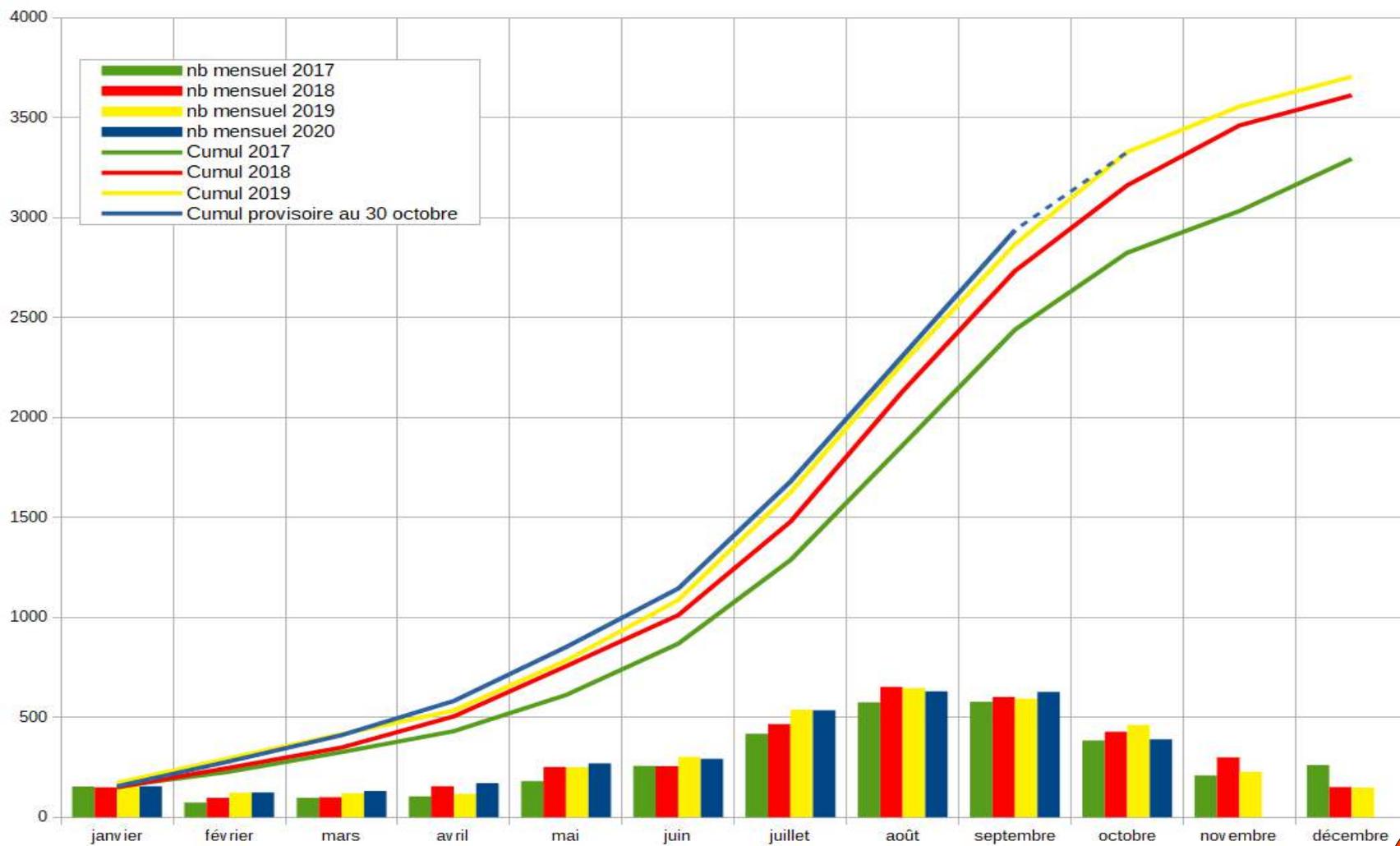




Evolution des victimes

ATTAQUES

BILAN NATIONAL AU 30 OCTOBRE

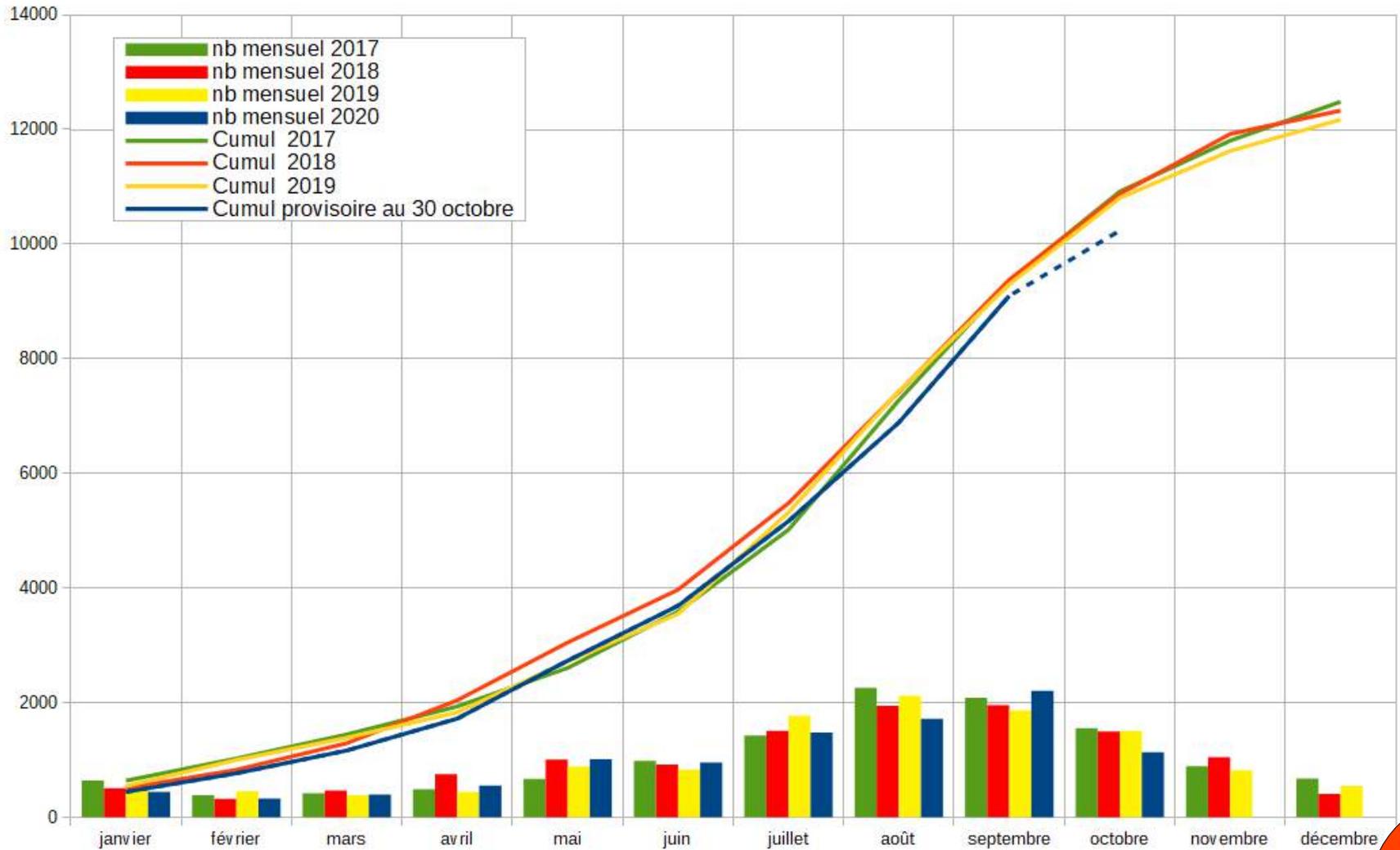




Evolution des victimes

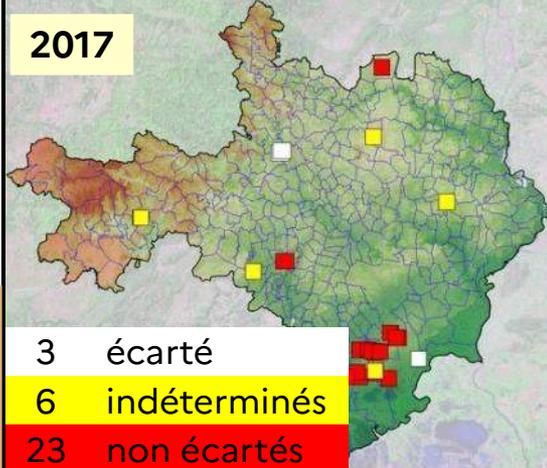
VICTIMES

BILAN NATIONAL AU 30 OCTOBRE

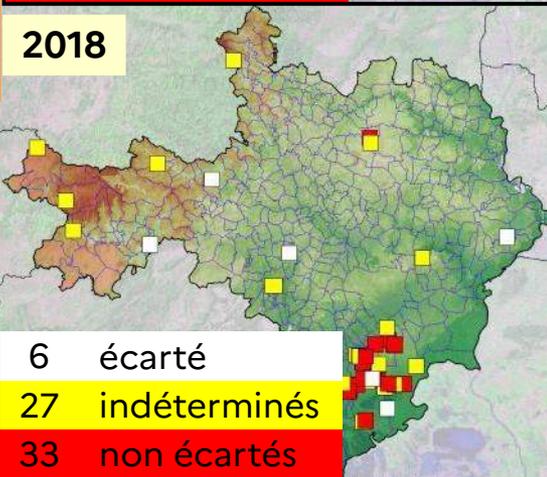


Constats de dommages dans le Gard

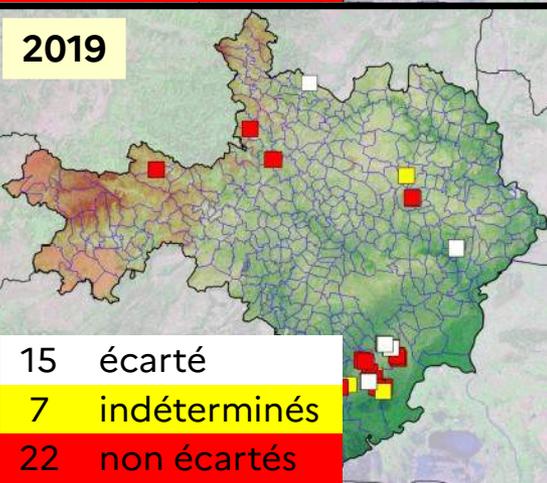
2017



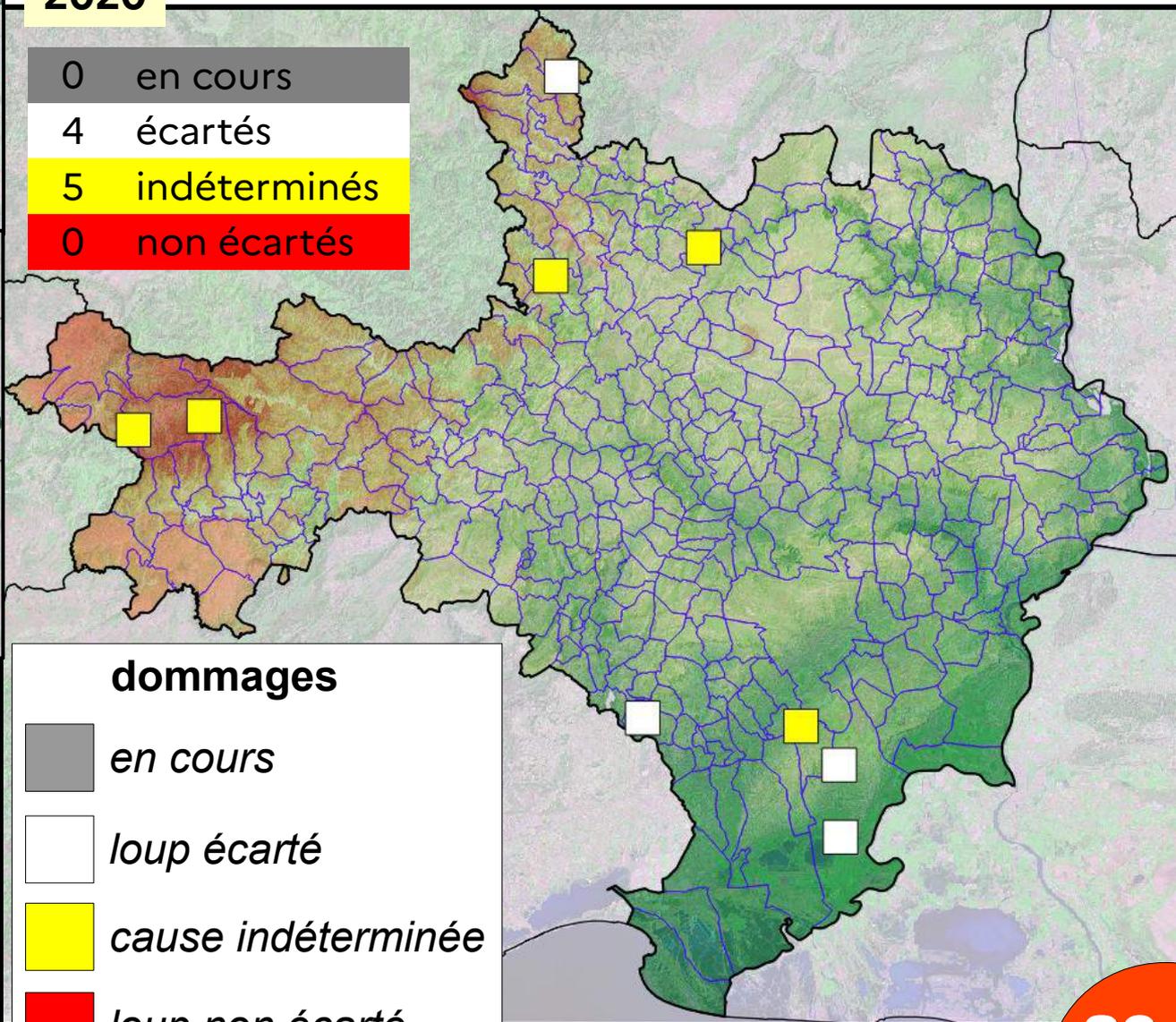
2018



2019



2020



dommages



en cours



loup écarté



cause indéterminée



loup non écarté

suivi biologique

dommages

protection

intervention

communication

Axe 1 : protection des troupeaux Campagne 2019

suivi biologique



dommages

protection

intervention

communication

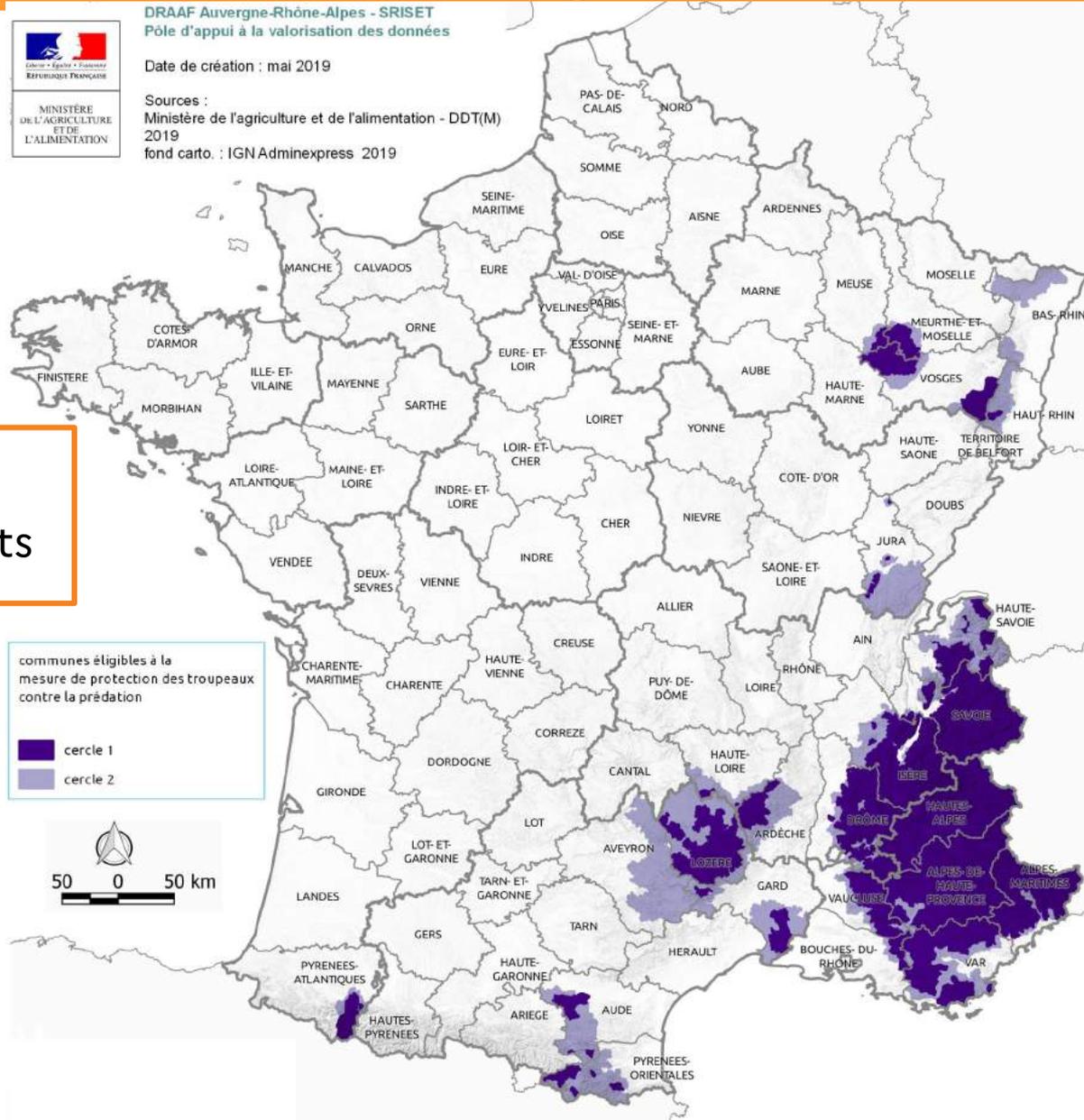


DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISET
Pôle d'appui à la valorisation des données

Date de création : mai 2019

Sources :
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - DDT(M)
2019
fond carto. : IGN Adminexpress 2019

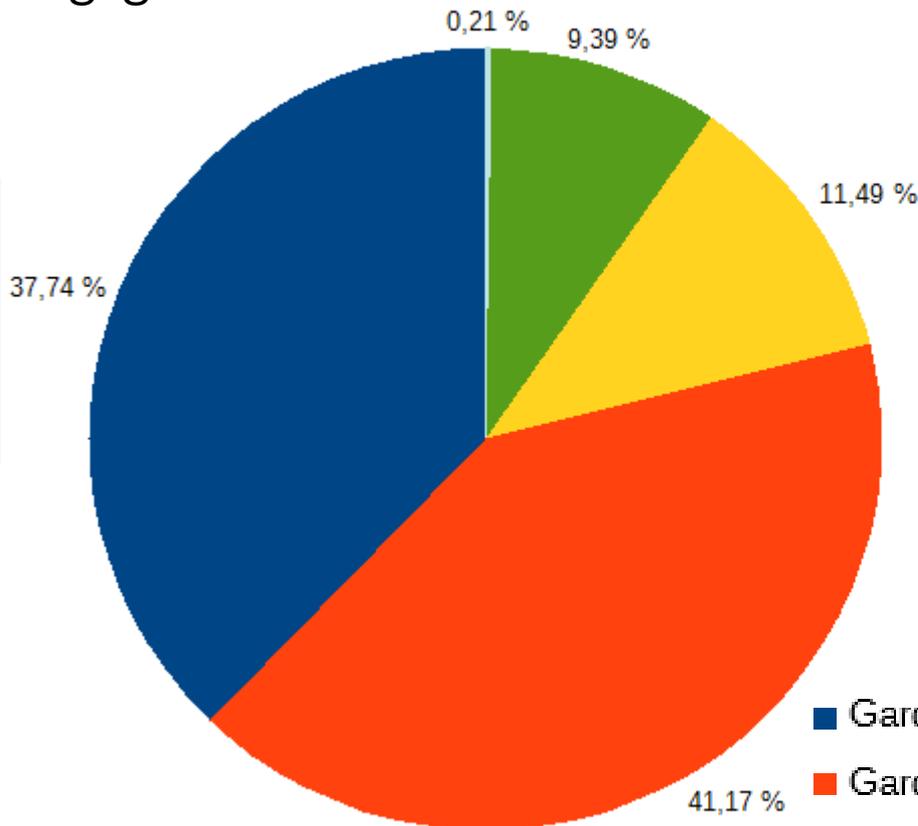
6 régions,
24 départements



Axe 1 : Aide à la protection des troupeaux : bilan de la contractualisation 2019

26,84 M€
d'aide
engagés

Répartition des dépenses par poste -



455 ETP de bergers ou aide-bergers ont été aidés

4258 chiens aidés, dont 545 pour l'achat

86 éleveurs ont souscrit une prestation d'accompagnement technique

- Gardiennage / surveillance – éleveur berger
- Gardiennage / surveillance – salarié / prestataire
- Chiens de protection
- Investissements matériels
- Accompagnement technique / Analyse de vulnérabilité



En 2020, ouverture de l'aide aux chiens de protection hors cercles 1 et 2.

Pourquoi ? permettre aux éleveurs d'anticiper l'arrivée du loup et de disposer de chiens opérationnels le moment venu.

Comment ?

- En accordant l'aide à l'acquisition et à l'entretien d'un chien de protection aux éleveurs situés en front de colonisation →
- En accordant l'aide à l'accompagnement technique pour la bonne utilisation de chiens de protection : conseil individuel et formations collectives. →

Aide à l'achat plafonnée à 300 € (taux d'aide de 80%).
Forfait entretien de 652€
Plafond annuel aide : 3200 ou 6400 € (selon taille troupeau)

Taux d'aide de 100 %
Plafond annuel : 2 000 €
- 600 € par visite (conseil individuel)
- 150 € par journée de formation collective

= idem C2

Où ?

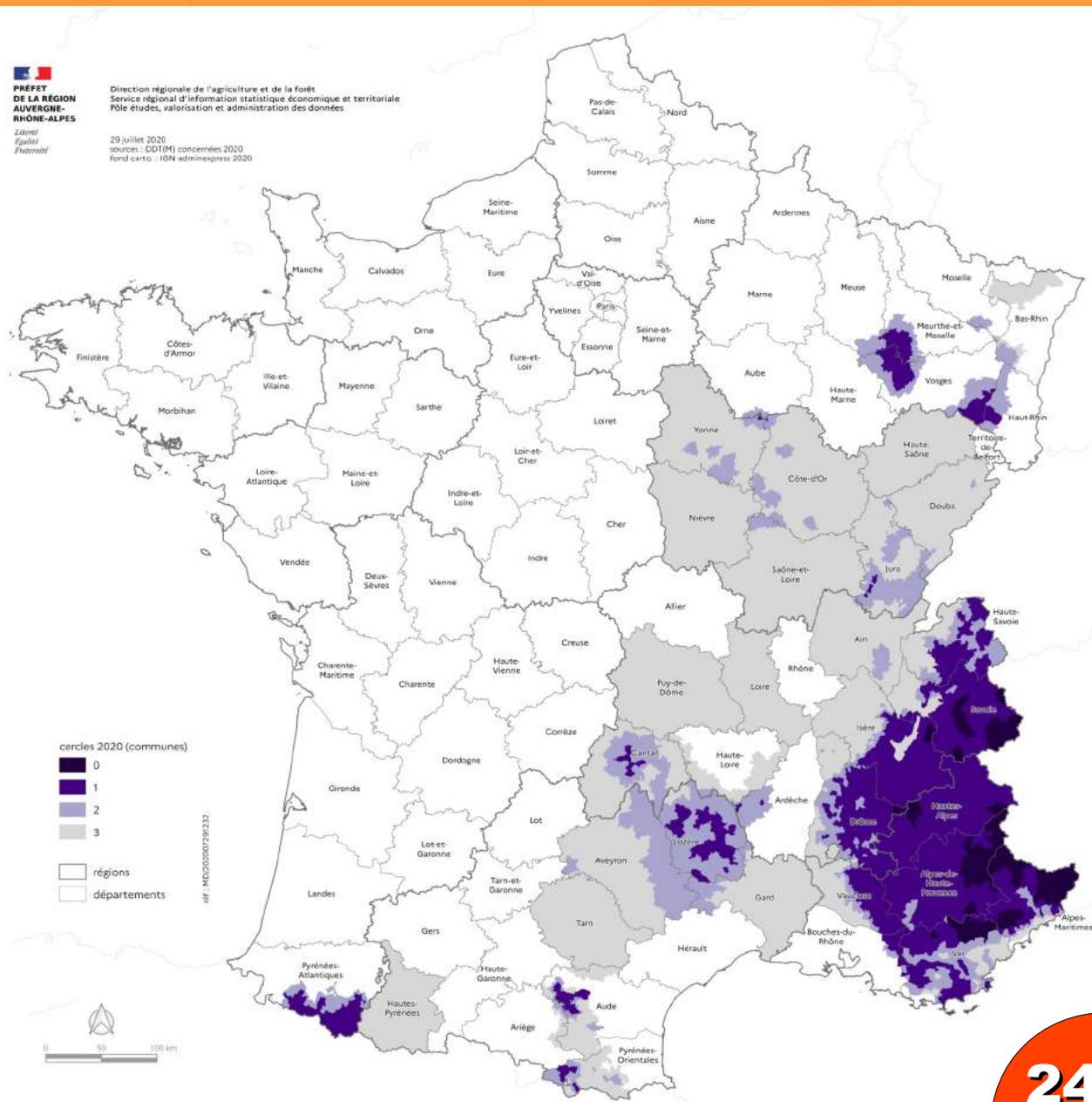
=> départements comprenant des communes C1 et C2 + départements limitrophes = **Cercle 3**



Délimitation des cercles pour l'année 2020

6 régions
39 départements

Cercle 0 : 7 départements
Cercle 1 : 23 départements
Cercle 2 : 32 départements
Cercle 3 : 28 départements





PRÉFET
DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

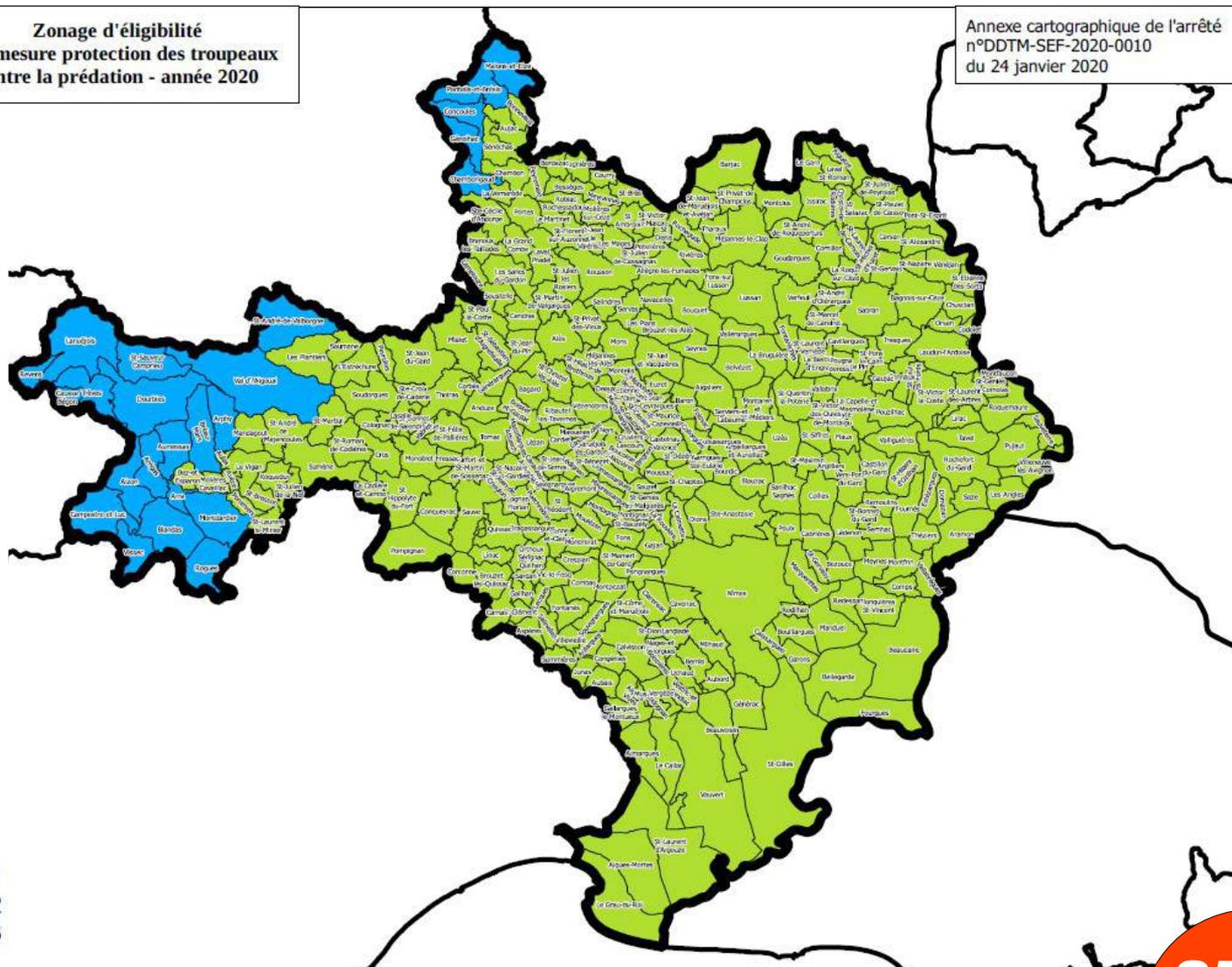
Mesures de protection 2020 dans le Gard



Zonage d'éligibilité
à la mesure protection des troupeaux
contre la prédation - année 2020

Annexe cartographique de l'arrêté
n°DDTM-SEF-2020-0010
du 24 janvier 2020

Arrêté
préfectoral
24
janvier
2020





**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de protection 2020 dans le Gard

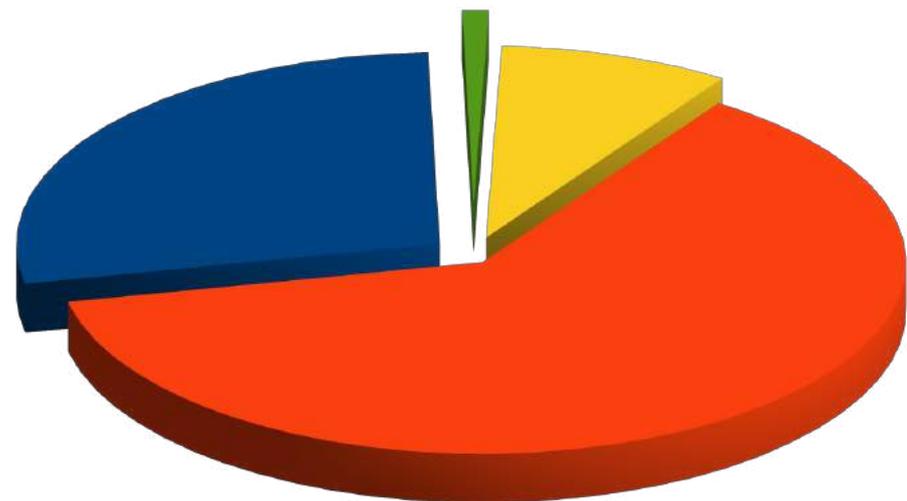
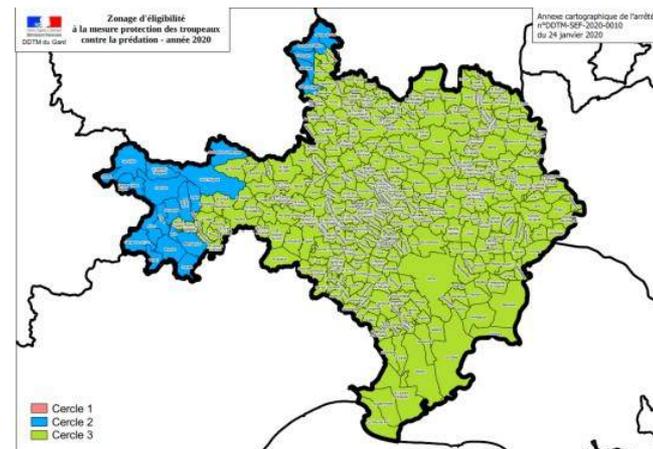
- 1^{er} appel à candidatures :
du 16/12/2019 au 10/04/2020
7 dossiers déposés
- 2^{ème} appel à candidatures :
du 11/04/2020 au 16/07/2020
14 dossiers déposés

86 631 € de dépenses

	gardienage : 24 145 €
	chiens : 53 958 €
	matériel : 7 649 €
	accompagnement : 880 €

71 521 € de subvention :

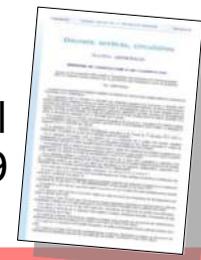
- État : 26 463 €
- FEADER : 45 058 €





Mesures de protection : définition des cercles

Arrêté
ministériel
28/11/2019

**1**

prédation
avérée

- a) au moins 1 constat loup non écarté en N-2 & N-1 ou N-1 & N
- b) cercle 1 en N-1 et au moins 1 indice retenu loup en N-2 & N-1 ou N-1 & N
- c) enclave ou entité pastorale cohérente avec cercle 1

2

prédation
possible
l'année en
cours

- a) contiguës à cercle 1
- b) cercle 1 en N-1 mais n'ayant plus conditions
- c) au moins un constat avec indemnisation en N-2, N-1 ou N
- d) enclave ou entité pastorale cohérente avec cercle 2
- e) en ZDP, conditions pour être en cercle 1

3

prédation
possible à
moyen
terme

- a) dans département avec cercle 1 ou 2
- b) dans département limitrophe de département avec cercle 1 ou 2



PRÉFET
DU GARD

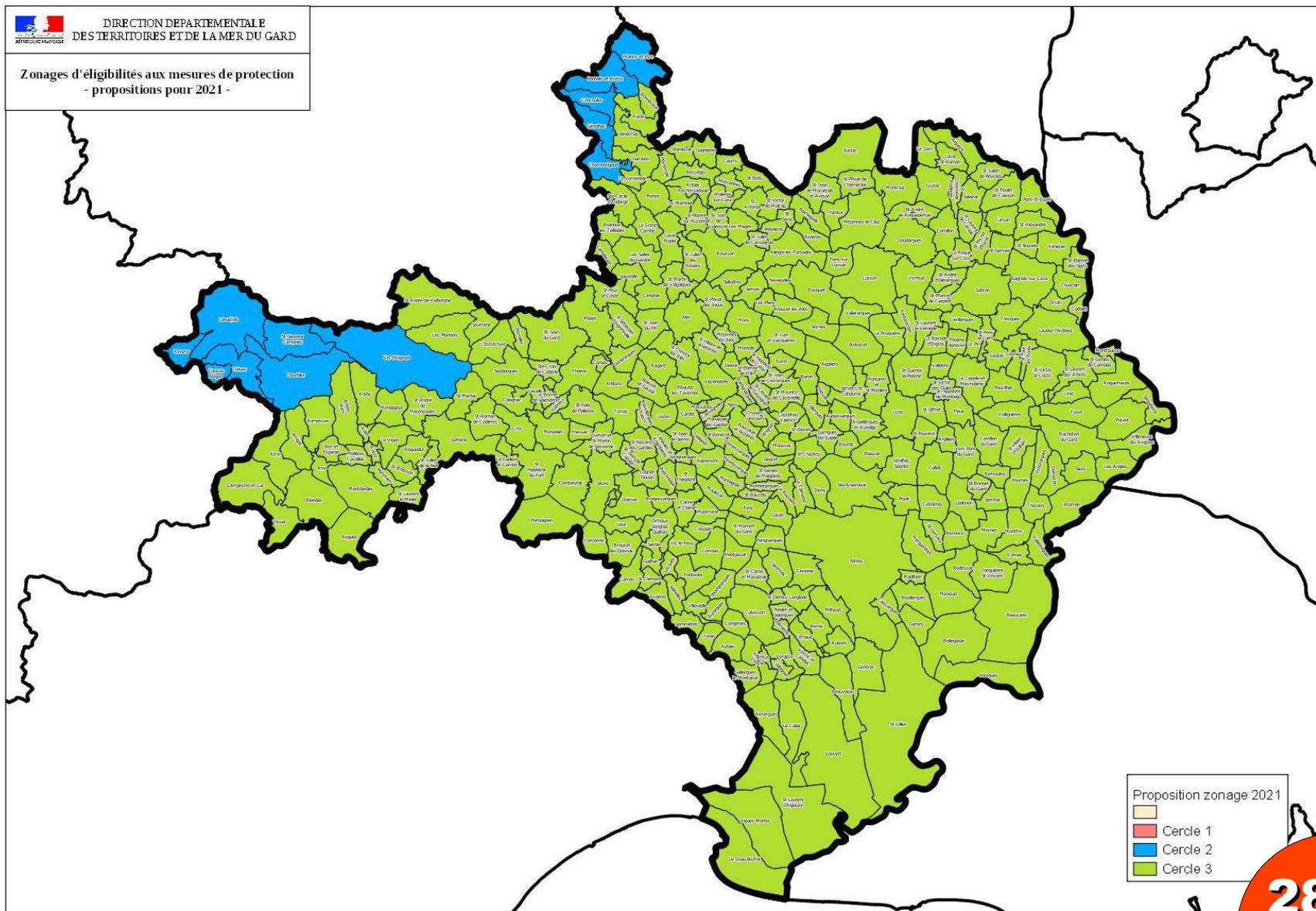
Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de protection 2021 dans le Gard : proposition



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Zonages d'éligibilités aux mesures de protection
- propositions pour 2021 -



Proposition zonage 2021

- Cercle 1
- Cercle 2
- Cercle 3



Action 1.2 : Réseau d'expertise chien de protection (CPT)

L'enjeu : promouvoir l'utilisation des CPT en prenant en compte les contraintes liées à leur possession :

- conflits de voisinage, l'agressivité avec les autres usagers de la montagne
- complexité de mise en place et de conduite des CPT

Les objectifs :

- Sécuriser et faciliter l'utilisation des chiens de protection
- Conseiller les éleveurs pour la mise en place et l'utilisation de chiens de protection
- Limiter les problèmes liés à l'utilisation des CPT
- Structurer à moyen terme la filière « chiens de protection »



Les actions :

- Création d'un réseau d'experts pour rassembler et diffuser les savoirs et savoirs-faire.
- Structuration d'une « filière » chiens de protection



Chien de protection : ce qui a été mis en place

Le MAA a confié la mise en place et animation du réseau à l'Institut de l'élevage (IDELE) : 6 référents, 14 relais locaux

Mise en place de formations collectives et de prestations de conseil individuel : mise en place du chiot et suivi d'un chien adulte

Mise en place d'outils pour diffuser les savoirs et savoirs faire (vidéos, guides, etc...)

<http://idele.fr/domaines-techniques/sequiper-et-organiser/chiens-de-troupeau/chiens-de-protection.html>



L'accompagnement technique pour la mise en place et l'utilisation de chiens de protection des troupeaux.



Un partage d'expérience entre éleveurs. Des conseils personnalisés et adaptés aux spécificités du territoire et du système d'élevage. Un interlocuteur extérieur disponible pour répondre aux questions.

Un réseau d'experts « chiens de protection des troupeaux » au service des éleveurs et bergers

A CHAQUE DÉPARTEMENT SON RÉFÉRENT CHIENS DE PROTECTION INSTITUT DE L'ÉLEVAGE

Les référents sont en charge des formations collectives.



Barbara DUCREUX



04 72 72 49 43
barbara.ducieux@idele.fr

Jean-Michel JOLLY



06 85 20 53 60
mont.kerchouan@gmail.com

Zone d'intervention de



Bruno THIRION



07 88 57 73 18
bruno11260@orange.fr

Magali ALLARD



06 16 30 26 26
mag05250@orange.fr

Rémi BAHADUR



06 45 73 72 67
remi.bahadur@gmail.com

Yves LACHENAL



06 14 50 45 89
yveslach74@gmail.com

Vincent DUCOMET



07 88 82 72 61
ducometav@gmail.com

Retrouvez toutes les informations techniques nécessaires et toute l'actualité des chiens de protection sur le site de l'Institut de l'Élevage <http://chiens-de-troupeau.idele.fr> (onglet « Chiens de protection ») et sur la page Facebook @chiensdetroupeauidede

Barbara DUCREUX
Institut de l'Élevage
Animatrice des réseaux chiens de troupeau

23 rue Jean Baldassini – 69364 LYON CEDEX 7
04 72 72 49 43
barbara.ducieux@idele.fr

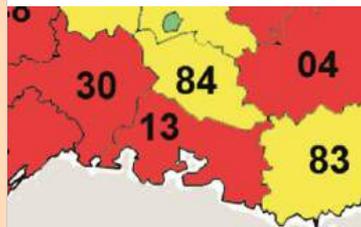


Chiens de protection : projets en cours



- Le MAA poursuit son partenariat avec l'institut de l'élevage en 2020-2021 :
 - Extension du réseau par la formation de nouveaux relais locaux
 - **Structuration d'une filière chien de protection** : identifier, qualifier et sélectionner les chiens de protection
 - Renforcer l'information des publics concernés : utilisateurs des chiens et pratiquants des activités de pleine nature
- A l'initiative du Préfet coordonnateur lancement d'un travail sur le **statut juridique des chiens de protection** :
=> formuler des propositions d'évolution réglementaires voire législatives

Réseau chiens de protection dans le Gard



Magali ALLARD



06 16 30 26 26

mag05250@orange.fr

Magali ALLARD
référente
du réseau
pour le Gard

mars 2020



CHIENS DE PROTECTION > AIDES FINANCIÈRES ET FORMATION

Le chien de protection, faites-vous aider !

En 2020, après échanges au sein du comité sur le loup et les activités d'élevage du 13 décembre 2019 puis avec le préfet coordonnateur, l'achat et l'entretien des chiens de protection sont finançables sur tout le département du Gard.

327 communes ont été classées en cercle 3 (vert sur la carte). Comme en 2019, 24 communes cévenoles et caussenardes sont en cercle 2 (bleu sur la carte). En complément du chien, l'achat de matériel de protection y est subventionnable.

L'achat et l'entretien de chiens de protection subventionnables

Le conseil régional d'Occitanie, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, a ouvert 2 appels à candidatures pour déposer une demande de financement :

- 1) jusqu'au 10 avril 2020,
- 2) jusqu'au 16 juillet 2020.

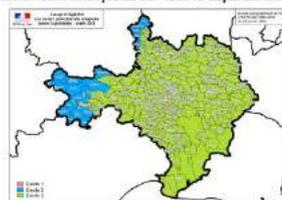
Retrouvez l'arrêté préfectoral de zonage et le lien vers les formulaires mis en ligne par le Conseil Régional sur le site des services de l'Etat dans le Gard :

http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Grands_crediteurs/Protection-des_troupeaux

Renseignements :
Patrice BENOIT – DDTM du Gard – 04 66 62 65 16 –
patrice.benoit@gard.gouv.fr

Vous souhaitez vous former

Choisir, éduquer et utiliser un chien de protection ne s'improvise pas ! Aussi, il est prévu d'organiser prochainement une formation avec l'appui du réseau national chiens de protection de l'idele



(Institut de l'élevage)

Articulée sur 2 jours (continus ou espacés), elle s'adressera aux éleveurs et bergers déjà utilisateurs ou non de chien.

Elle visera à :

- ✓ mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien,
- ✓ bien choisir son chien et réussir son introduction dans le troupeau,
- ✓ bien gérer son ou ses chiens au quotidien,
- ✓ apprécier la qualité de protection d'un chien.

Infos sur le réseau IDELE :

<http://idele.fr/domaines-techniques/sequiper-et-organiser/chiens-de-troupeau/chiens-de-protection.html>

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître auprès de Manon CORTEZ
(04 66 54 31 18 - manon.cortez@gard.chambagri.fr)
en précisant vos préférences de date et localisation.

⇒ aucun retour auprès
de Manon CORTEZ

23 et 24 septembre 2020
Drôme (26)

Formation



Devenir un relais local
au sein
du réseau national
chiens de protection



Frédéric EHRET
nouveau relai local



Chiens de protection des troupeaux : la communication – l'information

Promouvoir le partage du territoire et sensibiliser le public au comportement à adopter en cas de rencontre avec des chiens de protection.

=> éleveurs/bergers, grand public, population locale, touristes, professionnels du tourisme, hébergeurs, organisateurs d'évènements sportifs

Supports :

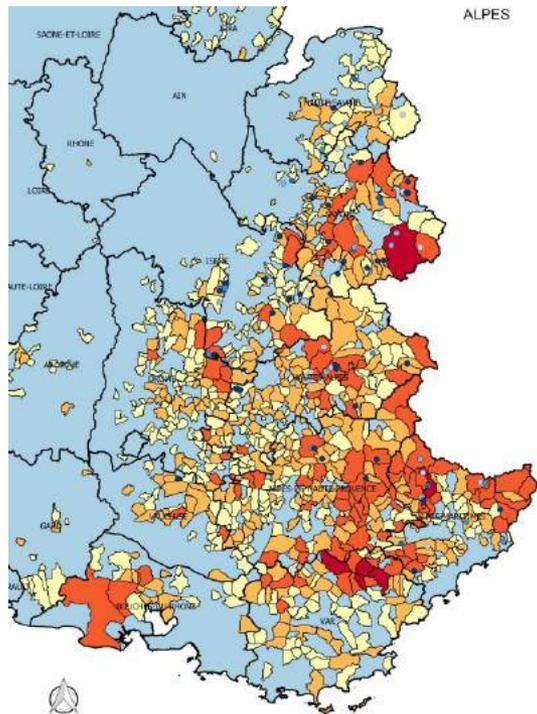
- Vidéos,
 - Dépliants.
 - Brochures.
 - Affiches...
- diffusés via les DDT(M).





Chiens de protection des troupeaux : gestion des incidents

Un risque faible (données 2019) :
102 incidents avec contact physique
70 CPT ou groupes de CPT impliqués
> 5000 CPT en activité



Un recensement à améliorer :

Direction départementale
des Territoires
des Alpes-Alpes

Usagers de la montagne et chiens de protection

En effectuant votre randonnée, vous avez croisé un troupeau de montagnards avec des chiens de protection. Lors de votre approche, vous vous êtes senti agressé ou vous avez été mordu. Afin de nous aider à assurer une meilleure collaboration avec les usagers de la montagne, nous vous proposons de remplir cette fiche.

Si vous souhaitez être contacté, veuillez laisser vos coordonnées :
Nom : G. PASTORAL Prénom : J. Prénom : J. Prénom : J.
Adresse : 95000 St. Etienne de la Rivière Code postal : 73100 Commune : GRIGNAN
Téléphone : 06 24 33 63 63

Pouvez-vous préciser :
Le lieu de la randonnée : Col de la Croix de la Chapelle
La date de la randonnée : 20/07/19
L'heure approximative de votre rencontre avec le(s) chien(s) de protection : 15h

Est-ce que vous étiez avec un groupe de personnes ? oui (précisez) non

Est-ce que vous évitez un ou des bâton(s) de marche ? oui non

Est-ce que vous étiez accompagné d'un chien de compagnie ? oui non

Est-ce que le chien de compagnie était tenu en laisse ? oui non

Quand le(s) chien(s) a(t) ont réagi, à quelle distance du troupeau étiez-vous ?
 0m 50-300m >300m

Combien de chiens de protection étaient présents ? 1 2 3 4 5 et +

Combien de chiens se sont dirigés vers vous ? 1 2 3 4 5 et +

Est-ce que il(s) s'est (se sont) dirigé(s) vers vous en aboyant ? oui non

Est-ce que il(s) s'est (se sont) dirigé(s) vers vous en courrant ? oui non

A combien de mètres le(s) chien(s) s'est (se sont) arrêté(s) de vous ? 0m 1-5m >5m

Est-ce que vous avez eu peur ? oui non

Est-ce qu'un chien de protection vous a touché ? oui non

Est-ce qu'un chien de protection vous a piécé ? oui non

Est-ce qu'un chien de protection vous a mordu ? oui non

Est-ce qu'un chien de protection a mordu le chien de compagnie ? oui non

Pouvez-vous décrire le chien de protection qui vous a mordu ou qui a mordu le chien de compagnie ?
Si oui, précisez : oui non

Remarques particulières
Bogon une impuente qui n'a jamais supporté des chiens
qui n'a fait que nous déranger

« Mon expérience avec les chiens de protection »
2019

Randonneurs, trailers, vététistes, cavaliers, ...
votre expérience nous intéresse !

Avec le développement de la présence des loups et la prédation sur les troupeaux, vous avez sûrement eu l'occasion de rencontrer des chiens de protection des troupeaux.

Ce ne sont pas des chiens de compagnie, ils aident les éleveurs et les bergers dans leur travail quotidien.

Soucieux de la bonne entente entre utilisateurs de la montagne, nous travaillons actuellement sur les relations entre loisirs en montagne et chiens de protection, afin de faire cohabiter les activités des éleveurs avec les activités de pleine nature.

Partagez votre expérience, positive ou négative, via le questionnaire en ligne à l'adresse <https://turiz.fr/95eq> ou en faisant le code QR ci-dessous (5 minutes). Votre réponse servira à améliorer nos actions.

« Ces chiens protègent les troupeaux et se tiennent prêts à éloigner tout intrus. »

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
RÉSEAU PASTORAL
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Absence de déterminisme des incidents :

Des circonstances particulières
Des comportements individuels

Très peu de suites pénales :

Seulement 6 peines prononcées
depuis 2009

Nécessité d'une prise en charge réactive pour éviter la répétition (données 2019) :
11 CPT ou groupes de CPT responsables de >40 % des incidents

Axe 5 : interventions sur la population de loups

Les mesures d'intervention sur la population de loups pour prévenir les dommages importants à l'élevage doivent être mises en place dans le respect des engagements européens et internationaux de la France.

Mesures d'intervention dérogatoires sur la population définies dans le cadre du plan national loup reposent sur l'article L.411-2 du code de l'environnement traduit par :

Deux arrêtés cadre pluri-annuels du 23 octobre 2020 :

- l'un fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).
- l'autre fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée au cours de l'année



Axe 5 : Les interventions sur la population de loups / défense des troupeaux

→ Défense du troupeau : pas d'action de recherche de loup

- **Effarouchement** : sans autorisation préalable. Le préfet peut ordonner une mission particulière réalisée par un lieutenant de l'ovétrie.

Sur troupeaux protégés :

- **Tir de défense simple** : un seul tireur à la fois, dès lors que le troupeau est protégé.
 - **Tir de défense renforcée** : plusieurs tireurs (jusqu'à 10), si échec du TDS et répétition des attaques
- Tir de prélèvement : recherche du loup : si échec du TDR et troupeaux toujours exposés à la prédation



Axe 5 : Nouveaux textes : principales évolutions

- > utilisation de dispositif de réduction de son interdite
- > conditions de déclenchement du tir de défense renforcée simplifiées (3 attaques au cours des 12 derniers mois ou TDR « territoriaux »)

- > si un loup est tué lors d'un TDR, ce dernier est suspendu et peut être prolongé si la prédation continue

- > les tirs de prélèvement simple et renforcé sont fusionnés => tir de prélèvement (mobilisant tous les moyens d'action)

- > seuil de 17 % (TP suspendus hors ZDP), premier plafond de 19 %, pouvant être rehaussé de 2 % pour la poursuite des TDS exclusivement

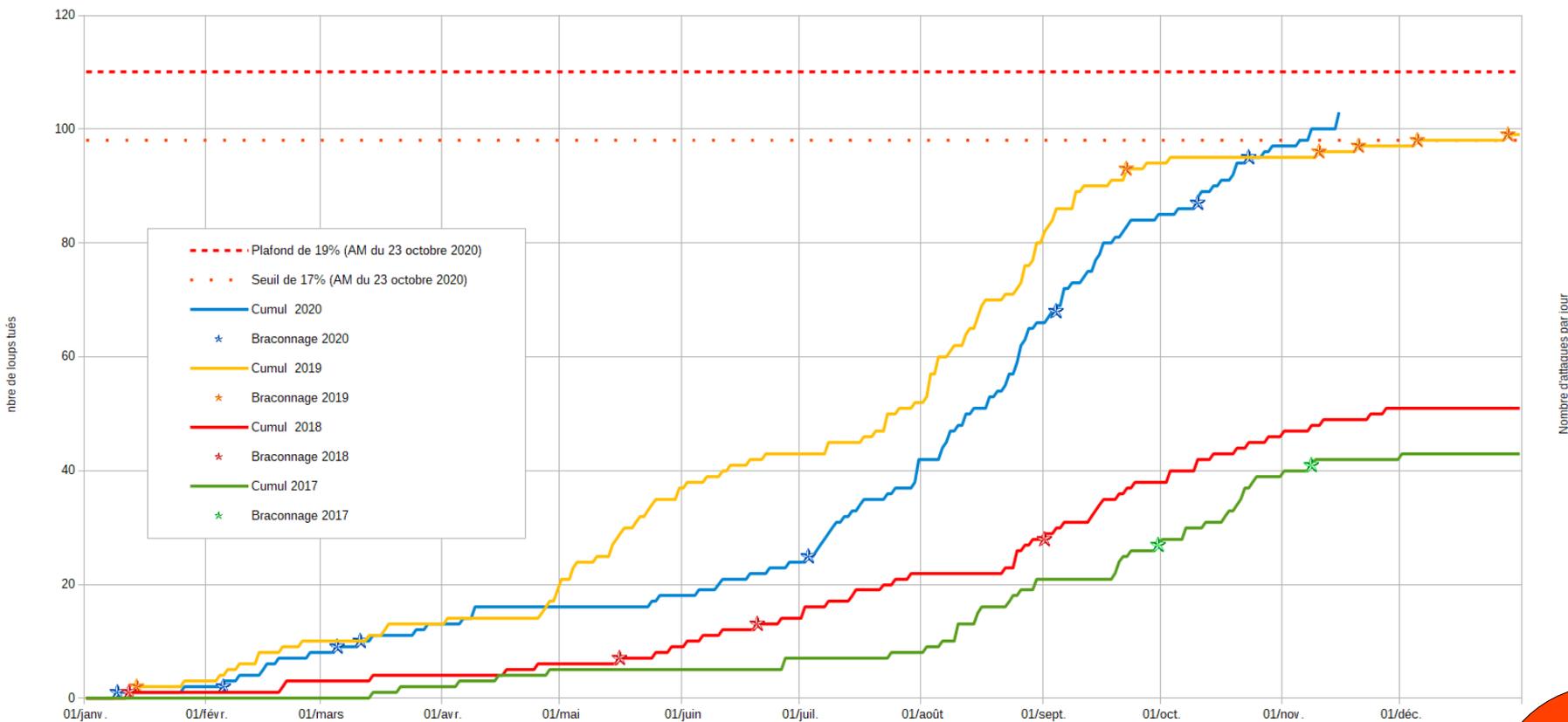
Note du 29 octobre 2020 précisant le nombre de loups pouvant être tués en 2020 : 110 loups soient 19 % de la population estimée.



Courbes annuelles de destruction des loups depuis 2017

2019 : 99 loups tués

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS
EVOLUTION DU NOMBRE DE LOUPS DETRUITS PAR AN



Nombre d'attaques par jour



Axe 6 : Site internet de la DREAL AuRA

Public cible : les acteurs concernés, le grand public...

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
DREAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

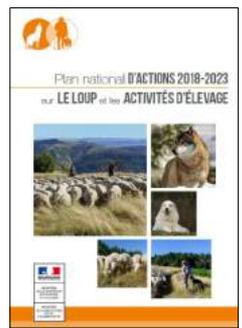
Rechercher [] Ok

LIMAT AIR ÉNERGIE | EAU NATURE BIODIVERSITÉ | PRÉVENTION DES RISQUES | TRANSPORTS MOBILITÉ | AMÉNAGEMENT PAYSAGE | LOGEMENT CONSTRUCTION VILLE DURABLE | DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DONNÉES

Accueil - Eau Nature Biodiversité - Mission loup

EAU NATURE BIODIVERSITÉ

Eau et milieux aquatiques
Nature et biodiversité
Mines et Carrières
Bassin Rhône-Méditerranée
Mission loup
Plan national d'actions 2018 - 2023 sur le loup et les activités



Diffusion d'actualités, de bilans, données, études... sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Mission loup

Le loup en France

Plan national d'actions 2018 - 2023 sur le loup et les activités d'élevage

Protection des troupeaux

Le Loup

Domages

Bilans

Protocole d'intervention

Bilans

2018-2023 French National Action Plan on the wolf and stock-rearing activities
12 juillet
La traduction anglaise du PNA 2018 - 2023 téléchargeable.

Info Loup n° 30 Octobre Novembre 2019

Info Loup n° 31 Juin 2020

Info Loup n° 32 Janvier Février 2020

Le loup

Document de synthèse sur le loup en France

Le loup

Document de synthèse sur le loup en France



Outils de communication à destination des élus

outils disponibles auprès de la DDT(M)

=> **guide général sur les chiens de protection** à l'usage des maires :

rôle et responsabilité du maire, test de comportement, réglementation, modèles d'arrêtés municipaux, modèle de déclaration de morsures, Réseau national, rappel de la réglementation sur les chiens divagants, supports d'information du public



=> **un kit nouveaux élus** composé de :

- mémo **PNA** à l'attention des maries
- recueil de **sources d'informations**
- mémo **chiens divagants**
- mémo **chiens de protection** qui reprend succinctement le guide général
- mémo **loup** à proximité des habitations

